

La Banque d'Algérie annonce des facilités concernant l'allocation touristique de 750 euros

La Banque d'Algérie annonce une bonne nouvelle concernant l'allocation touristique de 750 euros. Huit jours après la décision du Conseil des ministres de supprimer le versement en espèces de l'allocation de voyage, le gouverneur de la Banque d'Algérie, Mohamed Lamine Labou, a réuni ce dimanche les responsables des banques au siège de l'institution afin de leur donner des instructions visant à accélérer la délivrance des cartes de paiement internationales destinées aux citoyens bénéficiant du droit de change pour les voyages à l'étranger.

Dans un bref [communiqué](#), la Banque d'Algérie indique que son gouverneur a demandé aux établissements bancaires de **faciliter l'émission des cartes de paiement internationales** pour les citoyens souhaitant bénéficier de l'allocation touristique de 750 euros. Cette instruction répond directement aux préoccupations exprimées ces derniers jours par de nombreux Algériens préparant un voyage hors du pays.

Lors de sa dernière réunion, le Conseil des ministres avait décidé de [modifier les modalités de versement de l'allocation touristique](#). Désormais, les 750 euros accordés annuellement à chaque citoyen adulte éligible ne seront plus remis en espèces au niveau des banques. Le montant sera transféré sur un compte bancaire en devises auquel sera associée une carte de paiement internationale, permettant au bénéficiaire d'utiliser directement ses fonds lors de son séjour à l'étranger.

Cette réforme, bien qu'accueillie favorablement pour son objectif de modernisation, a rapidement suscité des interrogations. Plusieurs voyageurs craignaient notamment que les délais de délivrance des cartes bancaires internationales ne retardent, voire ne compliquent, l'accès à leur allocation, surtout pendant la période estivale, marquée par une forte demande de voyages.

Les instructions données aujourd'hui par le gouverneur de la Banque d'Algérie constituent ainsi un signal fort adressé aux banques et aux citoyens. Elles traduisent la volonté des autorités monétaires d'assurer une mise en œuvre rapide du nouveau dispositif et de lever les inquiétudes liées aux délais administratifs.

Au-delà de l'aspect technique, cette décision confirme également que le changement du mode de versement ne remet nullement en cause l'existence de l'allocation touristique. Contrairement aux craintes exprimées par certains voyageurs, les autorités ne cherchent ni à supprimer cette allocation ni à en restreindre l'accès. L'objectif affiché consiste plutôt à moderniser les moyens de paiement et à renforcer la traçabilité des opérations.

Le recours à une carte de paiement internationale permet également de mieux garantir que les devises de l'allocation touristique de 750 euros seront utilisées conformément à leur vocation initiale. Les autorités souhaitent ainsi limiter les risques de détournement de cette allocation, tout en favorisant les paiements électroniques à l'étranger et en réduisant le recours aux transactions en espèces.

Cette évolution s'inscrit dans une stratégie plus large de modernisation du système financier national. En privilégiant les paiements électroniques et les comptes en devises, les pouvoirs publics cherchent également à rapprocher les pratiques bancaires algériennes des standards internationaux et à encourager une utilisation plus sécurisée des devises.

L'allocation touristique de 750 euros a connu une évolution historique

L'allocation touristique de 750 euros a connu une évolution historique il y a exactement un an. En effet, la décision d'augmenter son montant est entrée en vigueur le **20 juillet 2025**, portant le droit de change destiné aux voyages à l'étranger à **750 euros par an pour chaque adulte** remplissant les conditions requises. Cette revalorisation représentait un changement majeur après de nombreuses années durant lesquelles l'allocation ne dépassait qu'une centaine d'euros.

Le relèvement de ce plafond avait été largement salué par les voyageurs algériens, qui étaient jusque-là contraints de compléter leurs besoins en devises sur le marché parallèle afin de financer leurs dépenses à l'étranger. Grâce à cette augmentation, de nombreuses familles peuvent désormais couvrir une part importante de leurs frais de séjour sans dépendre du marché informel des changes.

Avec les nouvelles instructions adressées aux banques, la Banque d'Algérie cherche désormais à assurer une transition fluide vers ce nouveau mode de versement. Le message envoyé est clair : les bénéficiaires continueront à accéder à l'allocation touristique, mais selon un mécanisme plus moderne, plus sécurisé et mieux adapté aux pratiques internationales de paiement.